

Le Directeur

ARRÊTÉ 2018 – 14

Relatif à la commission de validation des acquis professionnels

Le Directeur de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence ;

Vu le règlement des études de l'IEP ;

DÉCIDE

Article 1 :

Sont nommés membres de la Commission de Validation des Acquis Professionnels pour le diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques :

- Yves LUCHAIRE, président de la commission, Professeur des Universités, Responsable pédagogique du diplôme de l'IEP en Formation Continue
- Marie-Sophie DOUDET, Maître de conférences à l'IEP,
- Alexandre MET, Maître de conférences à l'IEP, Directeur de la Formation Continue
- Nicolas PIERREDON, Ingénieur, Responsable Soudage & Constructions Chaudronnées - Comex Nucléaire,
- Thierry SAUBAMEA, Attaché Territorial Principal.

Article 2 :

Le Directeur de la Formation et des Etudes assiste aux réunions des Commissions de validation.

Article 3 :

L'arrêté n° 2016-07 est abrogé.

Article 4 :

Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 03 mai 2018

*Professeur Rostane MEHDI,
Directeur de l'IEP*



TRANSMIS AU RECTEUR LE :

DATE D'AFFICHAGE :

07.05.2018
14.05.2018